

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 60 (1931)
Heft: 14

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

die. Les solfèges sont préparés par de nombreux exercices d'audition et d'intonation, de mémorisation et d'improvisation. Chaque notion nouvelle est amenée progressivement et, pour que l'assimilation en soit parfaite, toute une série de leçons lui est consacrée.

En élaborant le recueil *Chante, Jeunesse*, on a cherché à remettre en honneur, dans nos écoles, la bonne chanson populaire. Ce souci justifie le grand nombre des airs contenus dans la 1^{re} partie du recueil. Les 2^{me} et 3^{me} parties renferment des chœurs et des chants patriotiques à 2, 3 et 4 voix. Les chants religieux protestants forment la 4^{me} partie du volume. Enfin six chants patriotiques ont été ajoutés en supplément à la nouvelle édition.



Renouvellement du brevet de capacité pour l'enseignement primaire

La Commission cantonale des Etudes, statuant sur les résultats des examens de renouvellement du brevet subis en septembre dernier, a, dans sa séance du 6 octobre, accordé le certificat d'aptitude pédagogique à MM. Maxime Bérard, instituteur à Châbles ; Marcel Dévaud, instituteur à Gumefens ; Jean Aebischer, instituteur à Tavel ; Firmin Mülhauser, instituteur à Planfayon ; à M^{lles} Germaine Broillet, institutrice à Avry-devant-Pont ; Elisa Geinoz, institutrice à Estavannens ; Marie-Thérèse Gendre, institutrice à Bussy ; Jeanne Rohrbasser, institutrice à Rue ; Marcelle Vacheron, institutrice à Fribourg ; à M^{mes} Cécile Freytag, institutrice à Morges ; Marie-Cécile Ludwig, institutrice à Fétigny ; Victoire Mauron, institutrice à Saint-Aubin. Dans cette même séance, la Commission a confirmé, pour une nouvelle période, le brevet de MM. les instituteurs Robert Collaud, à La Vounaise ; Henri Ducrest, à Vuissens ; Charles Mottet, à Grangettes ; Robert Pillonel, à Delley-Portalban ; Auguste Robadey, à La Valsainte (Cerniat) ; et à M^{lles} les institutrices Julie Rey, à Cousset et Lucie Vorlet, à Mannens.



SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Estavayer*, jeudi, 19 novembre, à 3 h., au Pensionnat du Sacré-Cœur.

A *Fribourg*, jeudi, 26 novembre, à 2 h., au Pensionnat Ste-Ursule.

A *Romont*, jeudi, 26 novembre, à 2 h., à l'Ecole ménagère.

A *Bulle*, jeudi, 10 décembre, à 2 h. $\frac{1}{2}$, à l'Ecole ménagère.

On est prié d'acquitter les cotisations pour 1931.

